

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 24 avril 2017 à 19h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Michael ANDERSEN, Floriane ERMACORA (présidente), Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Alain JAQUES, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN, Laurence MISEREZ, Philippe MOREL Alexandre OLTRAMARE, Catherine PICTET, Eric PROVINI, Christian SCHMITZ Jean-Louis VAUCHER, Gilonne VERMEIL, Lorin VOUTAT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
Mme Véronique LÉVÊQUE, adjointe
M. Hervé DESPLAND, adjoint

Excusés

Conseil municipal : MM. Maxime PROVINI et Ronald ZACHARIAS.

* * *

Mme la présidente ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en énumérant la liste des personnes excusées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2017

Mme le Maire demande que la phrase de la page 13, à la fin du deuxième paragraphe, soit corrigée en précisant que le dépassement sur la ligne comptable relative aux sapeurs-pompiers (140.363) concerne un exercice qui a eu lieu à Büren an der Aare, qui n'avait pas été budgété correctement, et en supprimant le terme *intercommunal*.

Sous réserve de cette correction, le procès-verbal est adopté avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Maire et des Adjoints

Mme le Maire donne des précisions sur l'avancement du chantier Esplanade : depuis le 10 avril, la route de Meinier a été fermée. L'APM dit que cette fermeture n'a pas posé de problème pour la rentrée scolaire. Les travaux à proprement parler n'ont pas encore commencé, il s'agit toujours de la phase préparatoire.

La mise en route d'un tel chantier n'est pas évidente. Il y a eu quelques soucis de forme concernant un déplacement des canalisations : les travaux ont empiété sur la parcelle voisine

sans que les propriétaires en soient préalablement informés et qu'ils donnent formellement leur autorisation. En réalité, il n'était pas prévu d'empiéter sur la parcelle voisine, selon l'autorisation de construire, mais la DGAN a refusé le passage le long du centre communal à cause d'un arbre majeur. Mme le Maire n'a pas pu joindre les propriétaires mais elle donnera plus d'informations une fois que la situation sera éclaircie. Les mandataires ont manqué d'anticipation.

Un tous-ménages a été envoyé concernant le tennis afin d'informer de la prise en charge par la mairie des cotisations pour cette année, soit au Tennis Club de Meinier, soit au Tennis Club des SIG. Renseignement sera pris d'ici quelques semaines pour savoir si l'offre rencontre du succès ou pas.

Mme le Maire informe qu'une réunion importante aura lieu à la prochaine assemblée générale de l'ACG à venir, le mercredi 26 avril. La Commission financière de l'ACG a préavisé l'augmentation graduelle de la péréquation intercommunale à hauteur de 0,5% pour 2018 et 0,5% pour 2019. Par ailleurs, il a été décidé d'augmenter la contribution versée à la Ville de Genève en raison des nombreuses prestations effectuées pour les autres communes. Cette participation, s'élevant actuellement à 0,4 équivalent-centime, augmentera à 0,5 équivalent-centime en 2018 puis 0,6 en 2019.

Mme le Maire communique sur ce changement à venir afin d'éviter toute surprise à la lecture du communiqué de presse, qui sera publié le 27 avril 2017.

Concernant le transfert des cycles d'orientation aux communes, Mme le Maire annonce que ces dernières sont absolument opposées à ce changement qui s'apparente à un transfert de charges plutôt que de compétences. Lors de l'assemblée générale du mois de mars, les communes ont pris presque à l'unanimité la décision de s'y opposer mais le président du Conseil d'Etat persiste. Alors qu'en 2014, trente-cinq possibilités de transfert de compétences avaient été transmises aux communes, l'ACG n'était pas entrée en matière sur celui-là. Le Canton ne devrait donc pas insister autant : les cycles coûtent très cher et certains ont besoin d'importants travaux de rénovation. M. LONGCHAMP utilise un argument un peu spéculatif lorsqu'il dit que les communes entretiennent tellement bien les écoles primaires qu'elles pourraient en faire de même pour les cycles. De plus, il dit que ce transfert serait positif pour les communes qui manquent de locaux : or, les cycles sont déjà très occupés et n'offriront pas de locaux supplémentaires. Pour finir, la valeur des bâtiments est surévaluée par l'Etat. Ce n'est pas du désenchevêtrement, ni des tâches de proximité.

L'ACG prendra encore de très importantes décisions ces prochains temps, comme les modifications de la gouvernance des pompiers sur laquelle Mme le Maire donnera des précisions dès le mois prochain.

Mme LÉVÊQUE annonce la tenue de différents événements durant les prochains mois.

Concernant le terrain de foot, Mme LÉVÊQUE annonce que la moquette de gazon a été déroulée et s'est bien enracinée. Elle a rendez-vous mercredi 26 avec l'entreprise dal Busco afin de placer le centre et les corners. En principe, tout sera prêt en fin de semaine.

À l'initiative de la commission scolaire, un damier a été peint sur le préau et une grosse boîte de jeux d'échecs a été livrée. On compte sur l'esprit civique des gens pour que la boîte reste

intacte. Elle est actuellement fermée mais l'idée est de la laisser ouverte, en concertation avec les enseignants.

Jeudi 27 avril aura lieu l'inauguration de la sculpture Jean-Jacques Rousseau créée par M. Pascal LIENGME, qui présentera l'œuvre. L'apéritif commence à 18h00.

Le 17 mai aura lieu une soirée sur la route 66 avec Jean ROMAIN, Charles SELLEGER, et Philippe MOREL. Il est prévu que l'apéro tex-mex commence à 19h30 et la conférence à 20h30.

Le 6 mai auront lieu les 10 kilomètres du marathon, qui passent sur notre commune avec un relais pour l'eau à la place du village. Quelques bénévoles sont encore recherchés.

Des petits spectacles de musique seront donnés au parc du 26 au 30 juin. Des thèmes chaque soir différents animeront ces cinq soirées. Mme LÉVÊQUE espère une forte présence des conseillers municipaux.

M. DESPLAND annonce que l'exposition *Les corridors de la nuit* se tiendra du 3 au 13 mai. À cela s'ajoute le 21 mai la marche *Le développement durable autour du chemin*, qui marque également l'inauguration du nouveau livre Cologny-Vandœuvres. Au départ de Cologny, où un accueil café-croissants est prévu, le parcours suit le bord du lac pour remonter à Vandœuvres. À 12h35, une collation est offerte par les communes à la Mairie de Vandœuvres puis, dès 14h, la balade continue par le chemin des Princes pour terminer à 16h50 avec un apéritif en la Mairie de Vandœuvres. Pour y participer, il faut s'inscrire jusqu'au 10 mai.

Mme MISEREZ demande si le parcours est accessible aux roulettes.

M. DESPLAND répond qu'il est possible de prendre une poussette, mais que certains tronçons sont un peu difficiles. À cet effet, il précise qu'un véhicule d'accompagnement est prévu. Il s'agit de 12 km mais il n'est pas obligatoire de faire le parcours en entier. L'idée est de s'arrêter en des lieux typiques de la commune et écouter les explications de guides qui durent entre 3 et 5 minutes. Ce parcours est organisé en partenariat avec Cologny et l'association Genève Durable.

3. Communications du Bureau

Mme la présidente rappelle que l'ensemble des élus d'Arve et Lac sont conviés à Collonge-Bellerive par l'association PLR de Collonge-Bellerive à une garden-party à la ferme Saint-Maurice, le 4 mai, dès 18h00. Mme la présidente remarque que c'est une possibilité intéressante de rencontrer les élus des communes voisines.

4. Comptes rendus des commissions

➤ Travaux - séance du 21 mars 2017

Mme la présidente donne lecture du compte rendu.

Lors de sa séance du 21 mars 2017, en présence de M. DESPLAND, Adjoint au Maire, la commission des travaux a fait un point de situation sur les travaux en cours et à venir.

Chemin de l'Ecorcherie

Les travaux n'ont pas encore commencé, l'adjudicataire n'ayant toujours pas fait parvenir le devis complémentaire demandé.

Il est conseillé à M. l'Adjoint au Maire de s'adresser à une autre entreprise.

Chemin Jaques-Rutty, travaux de canalisations

Nous sommes informés que les canalisations concernées appartiennent à notre commune et que dès lors, ces travaux ne seront pas pris en charge par le fonds intercommunal. Les demandes d'offres sont en cours.

À la question de M. DESPLAND s'agissant de profiter de l'opportunité de ces travaux afin de passer la fibre optique ainsi que l'électricité dans ces tubes, la commission répond favorablement.

Fibre optique : travaux Swisscom

M. l'Adjoint au Maire annonce que l'entreprise CABLEX a une quarantaine de « chambres » à modifier. À certains endroits, les travaux sont plus délicats à réaliser. Néanmoins, la fibre optique devrait être opérationnelle à l'automne prochain et garantie a été donnée que cette dernière serait installée à moins de 250 mètres des habitations.

Aménagement du Parc de la Mairie

Une partie des travaux a été commandée afin de remettre aux normes les jeux qui n'y répondaient plus.

En revanche, le tapis situé sous les jeux des petits sera à changer d'ici environ 4 ans.

Centre communal

La cuisine du foyer doit être réaménagée car elle ne répond plus aux normes, or le coût des travaux de réaménagement serait très élevé et il est plus raisonnable de changer le piano complet. La première estimation s'élève à environ Fr. 20'000.-.

La discussion qui suit porte notamment sur l'utilisation de la cuisine durant les manifestations communales.

Nous sommes ainsi informés que la location des salles est en cours de révision. Compte tenu du chantier de l'Esplanade, l'exécutif a décidé, par mesure de sécurité, de ne plus louer le foyer après 20h00, cela au moins jusqu'au terme des travaux de canalisation sur la route de Meinier.

Bâtiments communaux

La gestion des clés et des passes est arrivée au bout de ses possibilités et il serait judicieux de passer à un système de gestion moderne et informatisé, par le biais de cartes d'accès ou de clés.

Ce type d'installation est onéreux et peut atteindre environ Fr. 100'000.- et devra à cet égard faire l'objet d'une délibération en temps opportun.

La ou les personnes chargées de la gestion de ce système devront suivre une demi-journée de formation.

La commune de Cologny a mis en place un système de ce type qui donne toute satisfaction.

Après discussion, la commission se déclare favorable à la poursuite de cette étude.

Divers et propositions individuelles

Un commissaire observe que des lumières restent régulièrement allumées le soir dans les classes. Des investigations seront conduites par M. DESPLAND.

Le sentiment d'insécurité qui découle de l'extinction, le soir, des éclairages publics sur les chemins est relevé. Il est signalé également que les chemins du Dori et de la Blanche, très fréquentés par les écoliers et les propriétaires de chiens, peuvent être inquiétants pour les usagers, notamment en hiver.

Au moment de la tenue de notre commission, les fontaines du village étaient encore en mode hors gel. Il est précisé qu'en principe, ce sont les SIG qui gèrent cet aspect des fontaines.

M. DESPLAND nous informe que plusieurs travaux prévus sont actuellement en cours, comme le remplacement des fenêtres de la petite tourelle de la maison à côté de la Mairie, la correction du système de minuterie pour l'éclairage des locaux communs des immeubles du mail, l'étude du remplacement des dernières chaudières à mazout dans les bâtiments communaux, la fermeture provisoire du hangar de la maison Gardy, la diminution de l'éclairage du mail la nuit, l'installation de nouvelles ventilations dans les bâtiments communaux, l'installation de compactus supplémentaires pour les archives communales, la transformation de la terrasse de la boulangerie, la réfection des peintures des corridors de l'école, ainsi que le remplacement des stores de la salle de gymnastique, leur réparation s'avérant très onéreuse.

Enfin, il relève que l'ensemble des contrats d'entretien sont révisés tous les deux ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

Mme la présidente ouvre la discussion.

M. DESPLAND précise que les stores des salles de gymnastique ne seront pas remplacés tant que les travaux ne sont pas terminés.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu

➤ Aide sociale et humanitaire - séance du 28 mars 2017

M. Alain JAQUES résume la séance.

La séance s'est tenue le mercredi 28 mars en présence malheureusement de deux commissaires seulement, M. M. PROVINI et le soussigné. Ont été excusées : Mme de LISLE-SARASIN et Mme PICTET. Sur le moment, MM. MOREL et VOUTAT ne l'étaient pas, apparemment ils le sont. En résumé, les deux commissaires et M. DESPLAND ont assisté à la présentation de l'Association Pour l'Ecole Primaire de Sakatia, Madagascar (A.P.E.P.S.), représentée par sa fondatrice Mme Ann-Christine LEUZINGER et une jeune Vandœuvrienne qui va partir pendant six mois avec son compagnon sur l'île de Sakatia.

M. JAQUES a trouvé extrêmement gênant d'être si peu nombreux à écouter cette présentation très intéressante. L'A.P.E.P.S. s'occupe de gérer une école sur l'île de Sakatia fondée en 1995. Beaucoup de bénévoles de Suisse viennent y enseigner. La difficulté de cette école est son éloignement par rapport à l'île de Madagascar. Cette école bénéficie de matériel scolaire de la part du gouvernement Madagascar mais ce qui concerne l'enseignement doit être fourni par l'association. Une passerelle a été construite qui permet aux élèves d'accéder à l'école pendant la saison des pluies. Le projet est de construire une école secondaire en dur.

M. JAQUES et M. E. PROVINI ont été séduits par l'engagement de Mme LEUZINGER et par le projet et ont décidé d'accorder un montant de Fr. 5000.-.

Au vu du faible nombre de commissaires présents, il a été difficile de poursuivre la suite de la commission et de prendre la responsabilité d'accorder d'autres subventions. Cela reporte malheureusement ce travail à une autre séance.

Mme la présidente ouvre la discussion et rappelle qu'il est possible de se faire remplacer.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

➤ *Sécurité et mobilité - séance du 22 mars 2017*

M. VOUTAT donne lecture du compte rendu.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal du 31 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité avec les adjonctions (mots en gras soulignés) suivantes :

Mme le Maire demande une correction en page 3, point 3, 1er paragraphe :

« Quatre patrouilleuses supplémentaires (deux postes) ont été engagées pour encadrer les enfants, deux zones de dépose-minute seront créées **et le chemin des Peutets sera mis en sens unique direction Vandœuvres/Seymaz.** »

2. Sécurité dans la commune – Présence de M. Frédéric BENNICI, APM, pour ce point

M. BENNICI indique que la situation est très calme sur la commune depuis le début de l'année. Deux ou trois cambriolages ont eu lieu pendant les fêtes de fin d'année. Pour 2016, le nombre de cambriolages et de tentatives de cambriolage s'élevait à une trentaine.

M. BENNICI a entrepris une action de prévention auprès des parents afin qu'ils n'oublient pas sacs à main, tablettes, lunettes de soleil ou smartphones dans les voitures, quelques vols ayant eu lieu, dont un près de l'école à 16 heures.

M. BENNICI indique que ses nouvelles prérogatives lui donnent le droit d'accompagner au poste de police une personne roulant sans permis ou en état d'ébriété.

Il se félicite de la bonne collaboration avec ses collègues des autres communes et la gendarmerie.

Il gère les postes de nouvelles patrouilleuses scolaires après introduction des mesures de sécurité en lien avec l'Esplanade.

Les enseignes des commerces et des entreprises relèvent également des prérogatives de M. BENNICI qui doit s'assurer de leur conformité. Les projets doivent être systématiquement envoyés à la CMNS, tout le village étant en zone 4B. M. BENNICI reçoit également toutes les demandes d'affichage pour des manifestations ponctuelles (trocs, vide-greniers, etc.).

Sur une question du Président, M. BENNICI indique qu'il n'y a pas eu de grave accident de la route en 2016 sur le territoire de la commune.

M. BENNICI précise qu'à chaque fois qu'il patrouille le soir, deux APM de Chêne-Bougeries le relèvent le lendemain matin. Les APM établissent ensemble un planning hebdomadaire.

M. BENNICI indique que la création de postes avec locaux de rétention est envisagée par certaines communes. Pour des questions d'accès informatique, M. BENNICI ne peut rien faire depuis son bureau et, comme il n'y a pas de locaux d'audition sur la rive gauche, il se trouve obligé d'aller jusqu'à la Servette. Mme le Maire déplore le manque de cohérence entre le terrain, les lois, les demandes et les souhaits, les nouvelles compétences des APM sur les accidents amenant d'importants changements.

Le Président relève lui aussi de grosses pertes au niveau de l'efficacité avant de suggérer à M. BENNICI d'amender les gens qui jettent leurs déchets dans la rue, comme par exemple devant la boulangerie

Plus personne n'ayant de question, M. BENNICI quitte la séance avec les remerciements des commissaires pour son exposé.

3. Emergency Responders Association – Présence de M. Sébastien MARTIN-ACHARD, directeur de l'association, pour ce point

M. MARTIN-ACHARD présente le projet de Swiss Emergency Responders Association (présentation annexée au présent procès-verbal). M. MARTIN-ACHARD indique que les victimes d'arrêt cardio-respiratoire (ACR) en milieu extrahospitalier ont actuellement un taux de survie très bas (17 % à Genève sur environ 250 cas par année). 70 % de ces personnes ne sont pas réanimées avant l'arrivée des secours. La défibrillation et le massage précoce sont essentiels pour sauver des vies.

M. MARTIN-ACHARD indique que l'on assiste de plus en plus à des initiatives privées de gens qui se forment et s'intéressent à ce problème. La Swiss Emergency Responders Association, qui est reconnue d'utilité publique, mène le projet Save A Life. Ses buts : viser un taux de survie de 50 % après 5 ans, créer un réseau de first responders et de défibrillateurs en lien avec le 144.

Pour augmenter le taux de survie, il s'agit de mettre en place un réseau s'appuyant sur plusieurs piliers : gestion (défibrillateurs et first responders), analyse et conseil (mise en place d'accès publics à la défibrillation et définition des zones à risque), formation (first responders et premiers secours), location de défibrillateurs, prévention (sensibilisation grand public et écoliers), gestion qualité (statistiques, données, feedback).

M. MARTIN-ACHARD évoque le défibrillateur choisi par l'association et qui est très simple d'utilisation même pour un néophyte, car il ne possède que trois boutons.

Les HUG et le 144 soutiennent ce projet depuis le début. Pour la première phase, il faudrait travailler avec les intervenants qui sont déjà prêts ; le système devrait être opérationnel au plus tard pour le premier trimestre 2018. M. MARTIN-ACHARD indique que les communes sont des partenaires essentiels pour la création du maillage sur tout le canton. Beaucoup ayant déjà des défibrillateurs, le but serait de les installer à l'extérieur afin de les mettre à disposition de tous.

M. MARTIN-ACHARD indique que les défibrillateurs choisis par l'association n'ont pas besoin d'un gros entretien. M. MARTIN-ACHARD annonce que les communes ont la possibilité de louer des défibrillateurs afin de les mettre à la disposition des habitants. Les défibrillateurs mobiles ou fixes équipant les bâtiments communaux, ceux-ci coûtent environ Fr. 3'480.- H.T. pièce. À la demande de Mme le Maire, M. MARTIN-ACHARD confirme que Swiss Emergency Responders Association propose des audits, afin de déterminer si les défibrillateurs sont en nombre suffisant et correctement placés.

La commission souhaite soutenir financièrement le projet et étudie la possibilité de confier à Swiss Emergency Responders Association un audit des défibrillateurs et la situation actuelle sur la commune.

4. Divers et propositions individuelles

Mme le Maire indique que les mesures routières de l'Esplanade fonctionnent dans l'ensemble, bien que des parents déposent encore leurs enfants devant l'Esplanade. À relever que le sens unique du chemin des Peutets n'est pas très bien respecté. Les habitudes sont dures à changer, mais Mme le Maire relève que les parents semblent plutôt satisfaits et que ces mesures éduquent bien les enfants.

Dans la zone 30 Blonde/Buclines, dont le bilan a été effectué, la DGT a accepté la mise en place de mesures à l'essai. Le plan de marquage, qui doit être validé par la DGT, est en cours de préparation.

Dans le cadre du désenchevêtrement, Mme le Maire cite les quelques mesures dans le domaine de la mobilité qui ont été transmises du canton aux communes depuis le début de l'année, telles que la signalisation prescriptive (pose de signaux de danger, signaux indicateurs de direction, marquage et signalisation de cases destinées aux véhicules des handicapés, marquage des emplacement interdits au parcage, pose de signaux stop et de miroirs sur des accès privés ou postérieurement à la pose de signaux stop). Mme le Maire indique que les communes ont formulé d'autres demandes, telle que la gestion des réseaux de quartier, qui n'ont pour l'heure pas abouti.

Mme la présidente ouvre la discussion.

Mme le Maire tient à préciser que M. MARTIN-ACHARD n'est pas venu demander de l'argent, il est venu présenter son projet qui vise la création d'un réseau afin de sauver davantage de vies. Il a été ambulancier et est passionné par ce projet. L'idée est de procéder à un audit de la commune, qui à Vandœuvres sera rapide car il n'y a que deux défibrillateurs, afin de voir s'ils fonctionnent, s'il en faut davantage et s'ils sont judicieusement placés, et ensuite créer un réseau de *first responders* qui devrait être le plus étendu possible afin qu'en cas d'accident, un nombre conséquent de personnes sachent les bons gestes. Il avait déjà fait une telle présentation en commission sécurité de l'ACG.

M. MOREL confie qu'en observant M. STAUFFER s'époumoner au Grand Conseil, il a décidé d'offrir un défibrillateur au parlement genevois, car c'est l'élément qui a le plus de chances de sauver la vie d'une personne en détresse. Mis à part le fait qu'il faut éviter de donner une décharge inappropriée, l'utilisation d'un défibrillateur est très simple. Cet appareil coûte environ Fr. 3000.- mais le rapport coût/bénéfices dans les lieux exposés où l'on fait du sport et où l'on se rassemble est excellent. M. MOREL encourage cette démarche.

Mme VERMEIL soutient l'organisation de formations ouvertes aux habitants de la commune et/ou à ses employés. Ce réseau ne peut fonctionner qu'à la condition qu'un nombre suffisant de personnes soient formées. À ce propos, il semble à Mme VERMEIL que les conseillers municipaux avaient reçu une formation à ce sujet qu'elle avait trouvé très bien.

Mme MISEREZ demande où sont placés les deux défibrillateurs.

Mme LÉVÊQUE répond qu'il y en a un dans l'entrée de la salle communale et un autre dans l'école.

M. DESPLAND indique que lors de la sortie des aînés, une infirmière munie d'un défibrillateur accompagne le groupe.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

➤ *Information et publications - séance du 11 avril 2017*

M. E. PROVINI donne lecture du compte rendu.

La commission a commencé par faire le bilan de la Coquille n° 41 et il a été souligné les points suivants. La photographie du Conseil municipal ressemblait trop à une image de synthèse, quelques articles n'étaient pas signés, et la présentation des crédits textes et

photographies n'était pas uniformisée. Par conséquent nous allons être plus attentifs pour les prochains numéros.

Par contre, beaucoup de lecteurs ont félicité des commissaires pour ce numéro, notamment pour le nombre important de photographies et les différentes thématiques. Petit bémol néanmoins, il manquait un vrai article de fond et la commission s'est engagée à publier un article plus politique dans la prochaine *Coquille*.

Mme LÉVÊQUE a relevé le fait qu'il y a toujours un problème avec la distribution, certains foyers ayant reçu deux numéros et d'autres pas du tout.

Une discussion s'est ensuite engagée sur le nombre de parution annuelle de la *Coquille*.

Après délibération, il a été décidé que les prochains numéros sortiront fin juin, octobre 2017, et janvier 2018. Cela correspond à trois publications annuelles, auxquelles s'ajoutera le numéro spécial « Informations Pratiques 2018 ».

La commission s'est ensuite attelée au prochain numéro de la *Coquille* en se répartissant les articles et autres informations, articles choisis.

Pour conclure la séance, une brève discussion concernant le projet de Drone s'est à nouveau tenue, et à l'unanimité, les commissaires ont convenu que M. VOUTAT rédigera un projet de motion qui sera soumise au Conseil municipal, et ensuite renvoyée à l'Exécutif.

Merci de votre attention.

Mme la présidente ouvre la discussion.

M. E. PROVINI demande si des explications ont été obtenues concernant la bonne réception de la *Coquille* ?

Mme LÉVÊQUE répond que certains l'ont reçue, d'autres deux fois, et que la Poste n'a pas d'explication.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

➤ *Financière et administrative - séance du 3 avril 2017*

M. SCHMITZ résume la séance.

La commission financière s'est réunie le 3 avril pour l'examen des comptes de 2016. Les charges s'élèvent à Fr. 8'102'000.-, les revenus à Fr. 11'826'000.- pour un excédent de Fr. 3'724'000.- La partie rattrapage joue un rôle important. Ainsi, la production fiscale pure, sans les rattrapages, stagne. Sur cinq ans elle est relativement stable, alors que les charges ainsi que la péréquation augmentent. Les rattrapages expliquent donc ces chiffres qui restent très bons.

La commission a pris note de frais d'électricité scolaire très importants. Il est demandé au corps enseignant de faire attention à l'éclairage de l'école qui est disproportionné par rapport à ce qui se fait habituellement.

Il a été discuté des crédits budgétaires supplémentaires : une longue liste finalement préavisée favorablement, mais avec le souhait que s'il ne s'agit pas d'un poste urgent, la commission puisse traiter elle-même ce crédit budgétaire supplémentaire.

Les comptes ont été préavisés à l'unanimité. Mme le Maire a fait part d'une discussion concernant les dépenses indirectes du chantier Esplanade. Une rencontre a eu lieu à ce sujet avec M. ZUBER et Mme SANTOS de la surveillance des communes car certains frais liés au chantier s'ajoutent aux coûts habituels, par exemple le terrain de football et les quatre

patrouilleuses engagées en plus. La règle communiquée est toute simple : s'il y a une valeur ajoutée de la construction comme pour le terrain de football, c'est classé sous les investissements. Et si c'est un frais de fonctionnement comme pour la patrouilleuse, c'est classé sous les frais de fonctionnement des comptes. Cette information permettra d'allouer ces coûts à leur juste place. M. SCHMITZ remercie les conseillers pour leur attention.

Mme la présidente ouvre la discussion.

Mme le Maire a des réponses à apporter aux questions posées en commission. Elle procédera dans l'ordre des comptes.

Ligne 090.318

Le pied de page (chiffre 2) a été modifié par Mme SCHENK à la suite des questions au sujet de ces montants qui concernent par exemple les honoraires de Mme RUFFIEUX par rapport aux autorisations de construire litigieuses, les frais de votation, et les honoraires de l'archiviste. Les invitations concernent notamment les vœux de l'Exécutif au mois de janvier et l'organisation du « stamm » à la boulangerie, afin de recevoir la population qui peut venir poser des questions. Les repas concernent l'apéritif de la soirée citoyenne et l'invitation des journalistes lors de la course des 10 kilomètres du marathon, car cela participe de l'excellente image de Vandœuvres. Les cadeaux concernent des invitations ou par exemple le bouquet de fleurs pour le couple VALOT pour leurs trente ans d'engagement dans la commune.

Ligne 110.316

Mme le Maire indique qu'initialement, la place payée par la commune pour l'APM était inscrite au budget. Mais ce n'est qu'un simple jeu d'écritures avec les comptes de la société PARKGEST, qui gère le parking. Il est plus simple de ne rien facturer et de l'enlever du budget.

Mme la présidente pense qu'il faudrait laisser l'écriture comptable.

Ligne 140.461

Mme le Maire informe que cette ligne concernait une éventuelle subvention du canton pour l'achat de matériel des pompiers. Finalement, les pompiers n'ont pas acheté ce matériel et Vandœuvres n'a pas reçu la subvention.

M. ANDERSEN remarque que le point 13 n'existe pas.

Ligne 140.363

Mme le Maire indique que le commandant de la compagnie s'est trompé. Chaque année, ils sortent soit à Epeisses, soit à Büren an der Aare. Lors de la dernière sortie, le commandant a calqué le budget de la sortie sur celui d'Epeisses alors que les pompiers sont allés à Büren, ce qui a coûté plus cher. C'est une formation que la Confédération recommande pour son utilité et son caractère motivant pour la troupe. En 2017, la troupe ira à Büren, mais seulement pour ceux qui portent des appareils respiratoires et cela a été budgété normalement.

Ligne 740.434

Mme le Maire indique que le montant de Fr. 7'000.- mis au budget concernant les concessions du cimetière est modeste, par souci de prudence. Il s'avère que le montant de Fr. 22'400.- de rentrées affiché aux comptes 2016 a réservé une bonne surprise. Mais augmenter cette ligne

ne correspondrait plus à la réalité et il est préférable de rester prudent afin de laisser la possibilité d'une bonne surprise. L'explication donnée en commission est donc confirmée.

Investissements : ligne 620.501

M. DESPLAND indique qu'une délibération pour les études préparatoires de la zone 30 de l'Ecorcherie avait été votée à hauteur de Fr. 65'000.- En réalité, il a été dépensé Fr. 49'057.-. Ensuite une délibération pour les travaux s'élevant à Fr. 414'000.- a été votée. Ils ont déjà été commencés par les sondages pour étudier les sols. Ceci concerne déjà la deuxième phase des travaux, ce qui fait que Fr. 36'093.- ont été dépensés. En résumé, au 31 décembre 2016, Fr. 85'150'50 ont été dépensés.

Par ailleurs, M. DESPLAND souhaite corriger l'affirmation selon laquelle la consommation de l'école est anormalement élevée. Le tableau de l'évolution de l'indice d'électricité a été transmis. Il indique que la consommation de l'école, qui est de 63 MJ, est très proche de la valeur cible recommandée par la Cité de l'Énergie pour la consommation d'une école (60 MJ).

Mme la présidente remercie pour l'envoi des tableaux qui ont très bien illustré cette problématique.

Concernant la présentation du tableau du patrimoine financier, Mme le Maire informe que Mme SCHENK a repris la présentation étudiée en ce moment et qui correspond à celle souhaitée par la Surveillance des communes, afin de la clarifier. Sur la gauche, figurent toutes les dépenses votées. Au 31 décembre 2015, figurent Fr. 3'722'637.- de dépenses auxquels s'ajoutent Fr. 139'916.- en 2016, ce qui fait que le montant disponible au 31 décembre 2016 est de Fr. 117'445.-

M. ANDERSEN se demande si l'on a le droit de consolider, car en consolidant, la ligne sur laquelle figurent les dépassements des délibérations est supprimée et ce dépassement n'est plus visible.

Mme le Maire répond par l'affirmative car cela concerne le même projet. C'est pourquoi la ligne de Fr. 117'000.- pourra être utilisée comme frais d'investissement liés à l'Esplanade.

M. SCHMITZ abonde dans ce sens, car tout ce qui est une valeur ajoutée est considéré comme investissement.

Mme le Maire répond à la question posée en commission de savoir qui est responsable de nettoyer les abribus TPG en expliquant que ce sont les communes, et la voirie, questionnée sur ce point, s'efforce de le faire au mieux. Au centre du village, il arrive que des tourbillons rendent cette tâche difficile. Il serait possible de mettre des abribus modernes, mais celui-ci a le charme de l'ancien...

Mme VERMEIL s'étonne que le coût d'entretien de la balayeuse s'élève à Fr. 12'000.-.

Mme le Maire répond que c'est la raison pour laquelle elle a été changée, la nouvelle sera livrée au mois de mai. Elle est en principe changée tous les 10 ans, mais celle-ci a environ 7 ans et commençait à coûter cher.

M. DESPLAND indique qu'il y avait une très bonne offre de reprise de la balayeuse. Et puis la balayeuse actuelle ne peut déverser les ordures que dans une benne enterrée. Il fallait vider les ordures par terre chez M. STALDER, puis ce dernier les reprenait et les mettait dans la benne. La nouvelle balayeuse permettra de lever le plateau de décharger n'importe où.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

5. Projets de délibérations

L'entrée en matière est acceptée par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, soit à l'unanimité.

- **Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2016**

Vu le compte administratif pour l'exercice 2016 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2016 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département de l'intérieur et de la mobilité,

Vu le rapport de la commission Financière et administrative des 03 & 04 avril 2017,

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 96 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, dans sa séance du 24 avril 2017,

D E C I D E

Par 14 voix favorables, 0 voix défavorable et 0 abstention, soit à l'unanimité.

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2016,
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2016 pour un montant de 8 102 237.32 F aux charges et de 11 826 844.52 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 3 724 607.20 F.
3. D'approuver le compte d'investissement 2016 pour un montant de 2 642 084.00 F aux dépenses et 0 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 2 642 084.00 F.
4. D'approuver le financement des investissements nets de 2 642 084.00 F par l'autofinancement à raison de 5 323 138.20 F au moyen de la somme de 1 598 531.00 F représentant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à 3 724 607.20 F.
L'excédent de financement des investissements s'élève à 2 681 054.20 F.

5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à 3 724 607.20 F représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2016.

6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2016, totalisant à l'actif un montant de 83 698 534.21 F qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13) 59 858 330.30 F

- Patrimoine administratif (natures 14 à 17) 23 840 203.91 F

Total de l'actif 83 698 534.21 F

et au passif un montant de 83 698 534.21 F qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25) 222 621.91 F - Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22) 0.00 F

- Engagements envers des entités particulières (nature 23) 0.00 F

- Provisions (nature 24) 6 743 250.00 F

- Engagements envers les financements spéciaux

et les préfinancements (nature 28) 1 387 183.89 F

- Fortune nette (nature 29) 75 345 478.41 F Total du passif 83 698 534.21 F

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2016 à 237 403.50 F.

➤ **Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016 et les moyens de les couvrir**

Vu le rapport de la commission Financière et administrative des 03 & 04 avril 2017,

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 96 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, dans sa séance du 24 avril 2017

D E C I D E

par 14 voix favorables, 0 voix défavorable et 1 abstention

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2016 pour un montant total de 184 835.93 F, selon liste annexée ;

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, ainsi que par les plus-values enregistrées aux revenus.

A la suite de ce vote, M. SCHMITZ s'excuse car il doit quitter le conseil municipal.

6. Projets de résolutions, de motions

➤ Néant

7. Pétitions

➤ Néant

8. Questions écrites ou orales

➤ Néant

9. Propositions du Maire et des Adjoints

Mme LÉVÊQUE annonce que le chœur de Vandœuvres-Choulex-Cologny donnera un concert le 7 mai à 18h00 au temple.

10. Propositions individuelles et questions

M. VOUTAT demande d'examiner l'éventualité de faire un film à partir d'images de la commune filmées par drone. Selon M. VOUTAT, on s'aperçoit que le paysage visuel de la commune change très rapidement, il serait dommage de ne pas avoir d'images d'archives qui pourraient par ailleurs alimenter le site web de la commune. Le budget d'un tel projet s'élèverait à environ Fr. 10'000.-. M. VOUTAT demande que l'Exécutif s'empare de cette question et fasse un appel d'offre à des sociétés pour estimer les coûts et explorer les différentes possibilités liées au projet.

Mme le Maire demande s'il est possible de faire des photos à partir du film.

M. VOUTAT répond qu'il est possible d'obtenir des photos à partir des prises de vues faites par le drone.

Mme le Maire demande si ce film est appelé à être renouvelé puisque le paysage change rapidement.

M. VOUTAT suppose qu'un nouveau film peut être tourné cinq ans plus tard.

Mme LÉVÊQUE explique que le film ne serait pas fait en un unique survol. Le drone filmerait régulièrement sur une année afin de rendre visibles les changements paysagers de la commune et notamment ceux du chantier Esplanade.

Mme la présidente rappelle que le cadastre prend régulièrement des photos aériennes de l'ensemble du territoire cantonal, et par conséquent de la commune de Vandœuvres, et qu'il est possible de les obtenir auprès de ce service.

M. E. PROVINI dit que le budget semble conséquent de premier abord mais que l'idée est intéressante. Il pense que cela peut être un plus pour la commune de mettre en relief l'évolution et les développements du patrimoine paysager de la commune sur le site web.

M. OLTRAMARE demande si le film concernerait uniquement les bâtiments et parcs communaux ou l'ensemble de la commune, privés compris.

M. VOUTAT répond que toute la commune serait filmée. Par rapport à la problématique des autorisations, il affirme que les conditions présidant aux images prises par Google

s'appliquent par analogie : tout peut être filmé à condition qu'on ne puisse pas reconnaître les personnes filmées.

Mme la présidente précise que M. VOUTAT voulait initialement déposer une motion, qu'il a ensuite modifiée en proposition faite à titre individuel.

M. DESPLAND propose de faire installer une caméra fixe prenant des photos régulièrement. Son prix n'est pas connu à l'heure actuelle. Si le conseil municipal mandate l'Exécutif, il peut étudier et la pose de cette caméra pour que l'évolution du chantier soit rendue visible.

M. LIENGME pense qu'il serait intéressant de remettre à ciel ouvert le nant de Bessinge, cela constituerait un document sur l'environnement de la commune.

Mme la présidente soumet au vote les deux propositions :

Par 10 oui, 0 non et 3 abstentions, les conseillers décident de mandater l'Exécutif pour étudier l'opportunité de la proposition de M. VOUTAT de faire un film de la commune par drone.

Les conseillers acceptent à l'unanimité la proposition de M. DESPLAND de placer une caméra pour filmer l'évolution du chantier Esplanade.

11. Date de la prochaine séance

- **séance n° 20 : lundi 19 mai 2017 à 19h30**

12. Divers

Mme LÉVÊQUE demande que le Conseil municipal de juin soit déplacé car il tombe sur le premier soir de la semaine de spectacles et elle a besoin d'aide pour la tenue de la caisse.

Après discussion autour des éventuelles dates possibles, les conseillers municipaux décident de fixer la séance de conseil municipal au lundi 19 juin 2017, à 19h30.

13. Dossier de naturalisation (huis clos)

La séance publique est levée à 21h15.

La Secrétaire du Conseil municipal

Catherine PICTET

La Présidente du Conseil municipal

Floriane ERMACORA